



En exercice : 58

Présents : 44

Votants : 45

Séance du 9 mai 2023

Le Neuf Mai Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 mai 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	/
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, HINCELIN Marie-Noëlle, titulaires
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	/
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHE Dorinne, GAULTIER Patrick, LIVENAIIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), GOHIER Odile (Denazé), JUGÉ Joseph et DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), , PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps-les-Craon), BANNIER Géraldine (Courbeveille), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Bertrand de GUÉBRIANT a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT (absent)

Secrétaire de Séance : Élu **M. Christian BERSON**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION 2023-05/57 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Séance du : 9 mai 2023

OBJET 2023- 05/57 : EAU ET ASSAINISSEMENT

**AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE RENOUELEMENT
DES VANNES D'EXHAURE DE L'USINE DE LOIGNÉ**

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau et Assainissement, rappelle au conseil communautaire que l'eau potable produite à partir de l'usine de Loigné est issue d'eau prélevée sur la rivière La Mayenne.

Ce prélèvement s'effectue au niveau de l'ouvrage dit de « la prise d'eau » situé sur la rivière et via l'intermédiaire de vannes murales dites « d'exhaure ».

Ces vannes, au nombre de 3, sont d'origine (28 ans). Pour rappel, afin de permettre un isolement rapide de l'usine de Loigné en cas de pollution sur la rivière La Mayenne, ces vannes ont été motorisées fin 2019 puis automatisées fin 2021. Auparavant, la manipulation de chaque vanne nécessitait l'intervention de 2 agents et prenait une durée de 30 minutes.

Ces dernières années, ces vannes ont montré des signes d'usure avancée et, depuis fin 2022, la vanne la plus profonde servant principalement lors des écourues ne s'ouvre plus.

En prévision des prochaines écourues prévues en 2024 et au vu de l'importance de ces équipements pour la protection de l'usine de Loigné, leur remplacement a été programmé.

L'opération, estimée à 80 000 € HT, est prévue sur l'exercice 2023 du budget 70022. Le coût sera imputé en dépenses d'investissement et sur l'opération 103 « mise en sécurité d'installation ».

**Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 11 avril 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 02 mai 2023,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (45 votants) :**

- ⇒ **DÉCIDE** de procéder au lancement d'une consultation en procédure adaptée pour le remplacement des vannes d'exhaure de l'Usine de Loigné-sur-Mayenne dans la limite de 80 000 €HT,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à attribuer les marchés aux entreprises les mieux disantes après analyse des offres ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les attributions de marchés, devis, avenants et toutes autres pièces afférentes à ces dossiers, dans le respect des crédits précédemment définis.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22/05/2023**

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230509-DELIB20230557-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2023

Affichage : 23/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

